ART. PREMIER N° 781

## ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

## REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 781

présenté par M. Cinieri et M. Foulon

**ARTICLE PREMIER** 

(RAPPORT ANNEXÉ)

À l'alinéa 19, après le mot :

« maitriser »

insérer le mot :

« parfaitement »

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de précision. La connaissance des fondamentaux doit être parfaite et non partielle.